

OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION
DES
RÉFUGIÉS ET APATRIDES

Tél. : 553 22-05

OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION
DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES
159-161, Avenue de Neuilly
92 - NEUILLY-sur-SEINE

NOTIFICATION DE RETRAIT

SECTION ESPAGNOLE

Le Directeur de l'Office Français de Protection des Réfugiés et
Apatrides informe M. MARTINEZ MORENO Maximiliano.....
demeurant à PARIS (VII^e).....
qu'en application de l'article 2 de la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952,
la qualité de réfugié(e) cesse de lui être reconnue à dater de ce jour,
vu qu'il(elle)s'est volontairement réclamé à nouveau
de la protection de son pays d'origine.....

MMARTINEZ.....est avisé(e) qu'en vertu
de l'article 5 de la loi précitée, il (elle) peut exercer un recours devant
la Commission des Recours, à l'aide du formulaire ci-joint, dans le
délai d'un mois à dater de la présente notification.

Fait à Paris, le 9 mai 1972.....

LE DIRECTEUR DE L'OFFICE
FRANÇAIS DE PROTECTION DES
RÉFUGIÉS ET APATRIDES,Pour le Directeur et p. o.
Bernard GUITTON

Pièce jointe : 1.